

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **23 février 2009**

Décision n° **B-2009-0685**

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : Rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse - Contrôle technique des travaux - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Madame Vullien

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 16 février 2009

Compte-rendu affiché le : 24 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J., Da Passano, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, David G..

**Bureau du 23 février 2009****Décision n° B-2009-0685**

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse - Contrôle technique des travaux - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 12 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-0323 en date du 29 septembre 2008, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 13 février 2009, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Cete Apave Sud Europe pour un montant de 498 700 € HT, soit 596 445,20 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations n° 2002-0904 en date du 16 décembre 2002, n° 2006-3735 en date du 13 novembre 2006 et n° 2007-4246 en date du 9 juillet 2007 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché concernant le contrôle technique des travaux de rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse à Lyon 1er et 4° et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Cete Apave Sud Europe pour un montant de 498 700 € HT €, soit 596 445,20 € TTC.

**2° - Les dépenses**, au titre de ce marché, seront prélevées sur les crédits inscrits au budget primitif principal de la Communauté urbaine - section d'investissement - exercices 2009 et suivants - compte 231 550.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 février 2009.**